



Informations de base	
2000/2294(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations UE/région méditerranéenne: nouvel élan pour le processus de Barcelone Subject 6.40.05 Relations avec les pays de la Méditerranée et de l'Europe méridionale	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	NAÏR Sami (PSE)	07/11/2000
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	FIORI Francesco (PPE-DE)	07/11/2000
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	GUTIÉRREZ-CORTINES Cristina (PPE-DE)	05/12/2000
	Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures		

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
06/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0497 	Résumé
29/11/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/01/2001	Vote en commission		Résumé
16/01/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0009/2001	
31/01/2001	Débat en plénière		
01/02/2001	Décision du Parlement	T5-0054/2001	Résumé
01/02/2001	Fin de la procédure au Parlement		
21/09/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2294(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/14007

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0009/2001	16/01/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0054/2001 JO C 267 21.09.2001, p. 0021-0068	01/02/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0497 	06/09/2000	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
--------------------	------------------	-----------	------	--------

EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1332/2001	18/10/2001	
------	--	--------------	------------	--

Relations UE/région méditerranéenne: nouvel élan pour le processus de Barcelone

2000/2294(COS) - 06/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : faire le bilan du processus de Barcelone et établir un nouveau cadre d'action en vue de donner un nouvel élan au processus euro-méditerranéen. CONTENU : Le processus de Barcelone vise à promouvoir les relations entre l'Union et les pays du Bassin méditerranéen. Établi en 1995, il forme un cadre régional qui rassemble des partenaires au niveau technique et politique en vue de promouvoir et de développer leurs intérêts communs. Ce processus multilatéral est étayé par un réseau de relations bilatérales entre chaque partenaire méditerranéen et l'Union, sous forme d'accords d'association. Au cours des cinq dernières années, un nouvel esprit de partenariat s'est ainsi instauré et, en dépit des aléas du processus de paix au Moyen-Orient, de nombreux projets d'envergure ont pu être réalisés favorisant la coopération. Au total, se sont près de 9 milliards d'EUR que l'Union a mobilisé sous forme de subventions et de prêts. Toutefois, les objectifs ambitieux du processus de Barcelone, se sont heurtés à d'inévitables problèmes : - les difficultés rencontrées par le processus de paix au Moyen-Orient ont freiné l'avancement des travaux et imposé des limites au développement de la coopération; - la procédure de négociation et de ratification des accords d'association a été plus longue que prévu; - l'esprit de partenariat n'a pas toujours abouti aux résultats escomptés surtout en matière de droits de l'homme; - certains partenaires rechignent à appliquer la politique de transition économique prévue; - le volume des échanges Sud-Sud reste encore très faible et le niveau d'investissement de l'Union dans certains pays reste en deçà des perspectives prévues (inadaptation juridique et technique, manque de transparence de l'activité commerciale); - la mise en oeuvre du programme MEDA a été freinée par d'insurmontables problèmes de procédures. En conséquence, la Commission entend redonner vie au processus de Barcelone à la lumière de l'expérience acquise, afin de lui redonner une chance d'aboutir. Plusieurs propositions sont faites dans ce sens dans le cadre de la Conférence ministérielle de Marseille devant se tenir en novembre 2000. Les principales propositions concernent : 1) les accords d'association : il s'agit de convaincre une série de pays du Bassin méditerranéen de conclure rapidement les négociations d'ici juin 2001 et de garantir que tout accord d'association ultérieur soit ratifié dans les 2 ans suivant sa signature; 2) commerce : pour chaque pays ayant signé l'accord, il s'agira d'examiner au mieux les mesures de libéralisation réciproque du commerce pouvant être adoptées et rechercher la plus grande cohérence possible pour les autres préférences éventuellement accordées aux partenaires. Tout pays signant un accord d'association devrait s'engager à conclure un accord de libre-échange avec les autres signataires d'un accord d'association dans les 5 années qui suivent sa conclusion. D'ici 2002, un calendrier devrait être fixé avec les partenaires portant sur les mesures d'harmonisation à adopter de type "marché unique" dans certains secteurs prioritaires (règles d'origine, questions douanières, normes et propriété intellectuelle). Ce programme devrait pouvoir être mis en oeuvre à partir de 2004; 3) MEDA : pour garantir une plus grande efficacité au programme, les futures aides devraient être subordonnées à la volonté des partenaires de poursuivre les réformes économiques et commerciales. Davantage d'efforts devraient être entrepris pour renforcer l'efficacité des programmes de coopération régionale. De nouveaux programmes sont attendus en 2001 dans le domaine social et de la justice et des affaires intérieures; 4) coopération politique : la Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité devrait être approuvée en novembre 2000 à Marseille en vue de renforcer ce volet du processus; 5) droits de l'homme : des efforts indiscutables sont attendus dans cette matière, notamment en liant plus distinctement l'octroi de financements MEDA à des progrès démocratiques; 6) information : un nouveau programme visant à sensibiliser tant les États membres que les pays partenaires devrait être lancé pour mieux faire connaître le processus de Barcelone (introduction d'un nouveau label "partenariat euro-méditerranéen" sur les projets engagés).

Relations UE/région méditerranéenne: nouvel élan pour le processus de Barcelone

2000/2294(COS) - 01/02/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Sami NAIR (PSE, F) sur le processus de Barcelone, le Parlement européen se rallie, dans les grandes lignes, à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la plénière a insisté sur la nécessité de mettre en place, à terme, une association d'États euro-méditerranéens, capable de mettre en oeuvre un partenariat plus solidaire, dans le contexte d'un accord multilatéral unique, en lieu et place des accords d'association actuels. La plénière a également expressément demandé d'interdire l'exportation vers les pays méditerranéens de composants pour aliments ou produits alimentaires ou destinés à l'élevage d'animaux fabriqués à partir de substances interdites au sein de l'Union européenne. Il est également demandé à l'Union européenne d'instituer un système de contrôle pour ces mêmes composants, fabriqués dans les pays méditerranéens et importés dans l'UE. Le Parlement a également engagé les gouvernements des pays partenaires à respecter les droits de la personne et à rejeter la peine capitale. Il exige en outre un rôle accru de la société civile dans les activités du processus de Barcelone. Une structure réunissant des parlementaires du PE et des pays associés est également réclamée. La plénière a également insisté sur des actions visant à promouvoir le rôle de la femme et son éducation dans le monde euro-méditerranéen. Enfin, le Parlement demande l'organisation de campagnes d'information sur le processus de Barcelone afin de mieux faire connaître l'action de l'Union dans les pays partenaires.